

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Extrait du Rapport du Directoire 2015/16

Notes complémentaires

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Selon Assemblée Générale mixte du 22/07/2015

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum du pair	Utilisation
9 ^{ème}	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	Valeurs mobilières : 248.344,10 € Titres de créances : 40.000.000 €	Néant
10 ^{ème}	Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'offre au public (droit de priorité au profit des actionnaires pendant cinq jours) d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société	26 mois	Valeurs mobilières par offre au public : 99.337,64 € Titres de créances : 15.000.000 €	Néant
11 ^{ème}	En cas de demande excédentaire de souscription lors d'une augmentation du capital social décidée en vertu des 9 ^{ème} et 10 ^{ème} résolutions (avec ou sans droit préférentiel de souscription), augmentation du nombre d'actions ordinaires et de titres financiers à émettre dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	26 mois	15% de l'émission initiale sous réserve du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, et, dans la limite du plafond global visé à la 13 ^{ème} résolution	Néant
12 ^{ème}	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de sociétés tierces, lorsque les	26 mois	10% du capital social de la société à la date du 22 juillet 2015 Titres de créances : 15.000.000 € dans la limite du plafond spécifique prévu à la 10 ^{ème} résolution et du plafond global visé à la 13 ^{ème}	Néant

	dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables (en dehors d'une OPE)		résolution	
13 ^{ème}	Plafond commun et global des émissions au titre des 9 ^{ème} à 12 ^{ème} résolutions	-	Valeurs mobilières : 248.344,10 € Titres de créance : 40.000.000 €	Néant
14 ^{ème}	Incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, ou d'apport par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par majoration du nominal ou du pair des titres de capital ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés	26 mois	400.000 € Ce plafond est indépendant et autonome de celui visé à la 13 ^{ème} résolution et à la 18 ^{ème} résolution	Néant
15 ^{ème}	Émission d'actions ordinaires et de titres financiers donnant accès au capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un PEE	26 mois	5% du capital social au jour de la mise en œuvre de la délégation Ce plafond est indépendant, autonome et distinct de ceux fixés aux 9 ^{ème} à 13 ^{ème} résolutions mais s'impute sur le plafond commun fixé à la 18 ^{ème} résolution	Néant
16 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions à créer ou existantes au profit des salariés ou certaines catégories et/ou des mandataires sociaux, de la société et/ou de ses filiales	38 mois	a) 1% du capital social de la société au jour de la mise en œuvre par le Directoire pour les mandataires sociaux de la société b) 6% du capital social de la société au jour de la mise en œuvre par le Directoire pour le personnel salarié de la société ou pour le personnel salarié et les mandataires sociaux des sociétés de son groupe Ces plafonds sont indépendants, autonomes et distincts de ceux fixés aux 9 ^{ème} à 13 ^{ème} résolutions mais s'imputent sur le plafond commun fixé à la 18 ^{ème} résolution	OneFirm Share Plan du 28/01/2016 : attribution initiale de 89 792 actions correspondant à : a) 0,01% du capital social pour les mandataires sociaux b) 1,79% pour le personnel salarié de la société et des sociétés de son groupe. Pour les précédentes utilisations au titre de délégations selon AG antérieures, se reporter aux documents de référence précédents et au paragraphe 4.2 du Rapport Général.

17 ^{ème}	Émission de titres financiers donnant accès au capital au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, ayant au minimum le titre de Directeur, avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois	6% du capital social au jour de la mise en œuvre par le Directoire Ce plafond est indépendant, autonome et distinct de ceux fixés aux 9 ^{ème} à 13 ^{ème} résolutions, mais s'impute sur le plafond commun fixé à la 18 ^{ème} résolution	Néant
18 ^{ème}	Plafond commun et global des autorisations prévues aux 15 ^{ème} à 17 ^{ème} résolutions	-	8% du capital social de la société à la date de l'attribution ou de l'émission	Néant